



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 20 novembre 2015

Présents : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, BOIS Hélène, CRETTIN Philippe, Adjoint, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane, PRAT Claudine, RONQUETTE Loredana, RICCIO Franck, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

Absents : MAGNIN Céline donne procuration à ROSSI Philippe
ROSSAT Philippe donne procuration à DURUISSEAU Gilles

Désignation du secrétaire de séance : RICCIO Georges.

Arrivée de Christiane MERLOZ à 19 h.00

1- Approbation du compte rendu du 9/10/2015

Une précision a été demandée concernant la définition d'un terrier dans la procédure parcellaire de TELT :
Il s'agit d'un regroupement de parcelles situées dans la même zone afin de les retrouver plus vite sur une carte.

Vote : 14 pour

2- SDCI Schéma intercommunal

Aux termes de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République), chaque préfet doit élaborer pour son département un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

- Nouveau seuil des intercommunalités à fiscalité propre 15 000 habitants minimum, avec une exception en zone de montagne à 5 000 habitants,
- Date de la fusion : 1er janvier 2017,

Ce projet est transmis aux EPCI et communes qui doivent se prononcer sur cette nouvelle organisation :

- Deux communautés de communes : l'une regroupant les actuelles Communautés de Communes Cœur de Maurienne, de l'Arvan, du Canton de la Chambre et Porte de Maurienne (42 communes) et l'autre regroupant les Communautés de Communes Haute-Maurienne Vanoise, Maurienne Galibier et Terra Modana.(20 communes)

Mr le Maire présente un diaporama déclinant les différents scénarii et leurs conséquences.

Les EPCI et communes doivent se prononcer dans les deux mois, à partir de la notification, dans le cas contraire c'est la proposition retenue par Mr le Préfet qui entrera en vigueur, **au plus tard le 31 décembre 2015**

Les nouvelles compétences :

Les règles d'harmonisation des compétences en cas de fusion, dans le cadre de la mise en œuvre des SDCI, ont été modifiées :

- pour les compétences obligatoires : dès la création, en fonction de la catégorie du nouveau groupement
- pour les compétences optionnelles : délai d'un an pour choisir celles qui relèveront du nouveau groupement
- pour les compétences facultatives et l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles : délai de deux ans.

1er janvier 2017 : transfert à titre obligatoire, dans les Communautés de communes, des compétences : développement économique en intégralité (politique locale du commerce soumise à l'intérêt communautaire), la collecte et le traitement des déchets, l'accueil des gens du voyage et transfert, à titre optionnel, dans les Communautés de communes, de la compétence : maisons de service au public,

1er janvier 2018 : transfert à titre obligatoire, dans les Communautés de communes, de la compétence : GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) et transfert, à titre optionnel, dans les Communautés de communes, des compétences : eau et assainissement,

1er janvier 2020 : transfert à titre obligatoire, dans les Communautés de communes, des compétences : eau et assainissement.

La mise en œuvre doit être effective au 31 décembre 2016 ; le Préfet devant prendre l'arrêté de projet de périmètre au plus tard le 15 juin 2016,

Le conseil municipal de Villargondran, après en avoir débattu, se prononce à l'unanimité pour le regroupement des quatre intercommunalités : Communautés de Communes Cœur de Maurienne, de l'Arvan, du Canton de la Chambre et Porte de Maurienne (42 communes)

Vote : 15 pour

3- Convention avec le Centre de Gestion

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a confié aux centres de gestion la mission d'apporter leur concours au régime de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.

Les centres de gestion sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents.

La nouvelle convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant en qualité de gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du RAFF, élaborée à la suite de longues discussions menées sur le plan national, a été transmise récemment dans sa version définitive aux centres de gestion. Cette convention est entrée en vigueur avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 3 ans.

Par ailleurs la contribution financière de la CDC versée aux centres de gestion ne permet pas de couvrir l'intégralité des frais qu'ils engagent dans le cadre de cette mission.

C'est dans ce contexte que le conseil d'administration du centre a décidé d'instaurer, pour les nouveaux processus, des tarifs spécifiques qui resteront en vigueur pendant toute la durée de la convention.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Afin que le Centre de Gestion de la Savoie puisse intervenir sur le traitement et le contrôle des dossiers CNRACL de notre collectivité, en cas de besoin, le Maire demande l'autorisation de signer ladite convention.

Vote : 15 pour

4- Convention Savoie Biblio (bibliothèque)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en œuvre du nouveau Plan de développement de la lecture publique, adopté par l'Assemblée des Pays de Savoie, pour la période 2015-2020 et porté par la Direction de la Lecture Publique, Savoie Biblio.

La bibliothèque de notre commune bénéficie des services offerts par Savoie Biblio, par convention avec contrat d'objectifs désormais caduque.

Afin de poursuivre ce partenariat à l'identique, il convient de dénoncer la convention actuelle et d'en conclure une nouvelle pour la période 2015-2020 augmentée d'un avenant relatif à un contrat d'objectif.

Donne lecture de la convention et de ses annexes (avenant, charte des services, fiche de renseignements).

Demande l'autorisation de signer cette dite convention qui a pour objet de définir les conditions de collaboration avec l'Assemblée des Pays de Savoie en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation d'une bibliothèque.

Vote : 15 pour

5- Captages de Montricher : demande de subvention

La mise en conformité des captages de Montricher oblige la Commune à réaliser des travaux et notamment la mise en place d'un périmètre de protection. Le montant de ces travaux s'élève à 33 560.35 € HT et il est possible de solliciter l'agence de l'eau pour une subvention de 50 % soit 16 180.17€ HT.

Vote : 15 pour

6- Subvention CAM Handball pour TAP

Le montant de cette prestation s'élève à 600 € et ce montant n'avait pas été voté au moment de l'attribution des subventions.

Vote : 15 pour

7- Projet d'aménagement du Presbytère

Dans le cadre de l'aménagement du pôle culturel la commune pourrait bénéficier de fonds Européens.(Alcotra)

Le dossier projet doit être monté en partenariat avec une commune Italienne.

L'étude aura pour finalité le montage d'un dossier de demande de subvention européenne. Le délai de rendu du dossier complet est fixé au 15/01/2016.

Il est convenu de ne le présenter qu'en septembre 2016 afin de ne pas risquer un refus par manque de précisions.

Au niveau de l'accessibilité PMR, un Ad'Ap concerne le bâtiment. Il devra être respecté lors des futurs travaux. Le budget prévu pour l'Ad'Ap devra être intégré au budget total des travaux.

Le programme initial du projet comprend la réfection complète du bâtiment pour y intégrer la bibliothèque et le musée Rosine Perrier. Le traitement des abords fera également partie de l'étude.

La mission d'étude de faisabilité comprend :

- 1 ou 2 scénarii d'aménagements, avec pour chacun l'expression de la volumétrie du projet,
- l'estimation du montant des travaux, y compris la scénographie du musée,
- la visite des lieux et la définition du programme en concertation avec la maîtrise d'ouvrage,
- les réunions avec le maître d'ouvrage pour établir le projet,
- la recherche des documents administratifs pour vérifier la faisabilité globale du projet vis-à-vis des règles d'urbanisme,
- les plans schématiques des agencements intérieurs et extérieurs (échelle 1/100e), un tableau de surfaces, les façades et visuels 3D avant/après du projet,
- les éléments graphiques nécessaires au montage du dossier de demande de subvention.
- le relevé des locaux existants, en complément des éléments transmis, un diagnostic rapide et l'analyse des données techniques, administratives et financières,

Quatre architectes ont été sollicités pour ce dossier

- Gérard COVAREL : ne peut donner suite faute de temps
- Gianfranco COLLUCIO : pas de réponse
- Yves LOUIS est intéressé
- Marie GAMELON est intéressée

Vote : 15 pour

8- Projet de Jumelage

Mr le Maire, Hélène Bois et Maurice Cattelan ont reçu les élus de la commune Italienne de COAZZE pour un éventuel jumelage.

Coazze est une commune italienne d'environ 3 300 habitants, située près de Turin, dans la région Piémont.

Autour de Coazze, on peut trouver les communes de :

Giaveno 3,4km | Sant'Antonino di Susa 6,4km | Sant'Ambrogio di Torino 6,6km | Condove 7,0km | Avigliana 7,6km | Villar Focchiardo 8,4km | Borgone Susa 9,3km |

Les communes de COAZZE et Villargondran ayant un lien commun : chemins et musées de la résistance, qui pourrait contribuer au rapprochement et au jumelage, et notamment le montage du projet européen Alcotra.

Après en avoir débattu, le conseil municipal de Villargondran approuve le projet de jumelage et de tout faire pour le finaliser

Vote : 15 pour

9- Compte rendu des commissions :

SOREA

Entrée de la commune de Valmeinier au conseil d'administration de la SOREA

Jeunesse

- La com' Jeunes participe au concours Projet de logo organisé par TELT. Le vainqueur de ce concours recevra un chèque de 3000 € et un stage chez le designer Farinna (voiture automobiles).
- Pour ce concours il s'agit de créer le futur logo de TELT.
- La com' Jeunes ne souhaite pas participer au Téléthon 2015, par contre elle organisera une illumination pour les fêtes de Noël à la Zone Verte, avec la boîte à lettres au Père Noël (le 12/12/15)
- Soirée de Noël le 19/12/15 : chorale à l'église, descente aux flambeaux.....

Travaux

- L'aménagement et les plantations de la digue du Rieubel au droit du lotissement du Crosat sont terminés pour la tranche 2015. Il reste à réceptionner les travaux
- La réhabilitation du réseau d'assainissement route de l'Amoudon est en cours. Travaux d'enrobés prévus pour la semaine 48, ainsi que le démarrage des travaux d'assainissement Maladière/Viclosaz.
- Travaux d'élagage chemin du cimetière et des parcelles communales près de la propriété de Mr Gilbert Papoz.
- Elagage sous la ligne Orange aux frais de la commune entre le local des chasseurs et le chemin de la Maison Blanche
- Illuminations de Noël : mise en fonction à partir de la semaine 50
- Suite à l'orage du 08/08/2015 il y a lieu de procéder au curage du Rieubel
- Les travaux d'éclairage et de construction de gradins du stade de la Mistrolette sont terminés. Le montant des travaux est de 137 631.40 €. A noter que la commune a bénéficié de 34 000 € de subventions provenant du conseil départemental de la Savoie (FDEC) et de la Fédération Française de Football (dans le cadre de l'Euro 2016)

10- Questions diverses

- Achat de 100 tables en polyéthylène moulé pour la salle polyvalente. Il sera proposé de vendre les anciennes tables aux habitants si intéressés.
- Consultation en cours pour l'achat d'un chapiteau 6 m. x 12 m.
- A programmer la rencontre avec le Conseil Municipal d'ALBIEZ-LE-JEUNE.
- Information sur le plan numérique départemental pour liaison en fibre optique des habitations.
- Cérémonie des vœux le 9 janvier 2016.
- Validation d'un devis d'Alliance réseaux pour liaison WIFI des services techniques et local Photo passion.
- Programmation de la réunion d'information « voisins vigilants » le lundi 14 décembre 2015 à 18 h.30, salle des fêtes du Chef-lieu.
- Demande de Loredana RONQUETTE pour l'achat d'un abri pliable, accord la commande sera passée.

La séance est levée à 21 h.40